



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20131217-463-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Séance du : 17 décembre 2013
Compte rendu affiché le : 24 décembre 2013
Date de la convocation : 11 décembre 2013

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 17
Votants : 17

Nombre de délégués concernés : 33
En exercice : 33
Présents : 17
Votants : 17

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Philippon B, Tardy F, Lornage F, Boudier J P

CCFL :, Séon M, Rousset L,

CCHL: Larue M F, Villard P, R Bouchut,

SEM : Guyot P

Autres communes: Piot M, Pallandre A, Laval D, Mme Bussière L, Barcet A

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Louat R, A Philippon, Moralès P, Gonon P, Bouchut O, Rousset E, Vincent G

N°463 Objet : Mandat à Me LARCHER

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les pièces de la procédure initiée à la requête des époux MANAUT-OGIER selon assignation du 02.07.2013, dirigée contre les époux VERNIN-CHAIZE et le Syndicat SIMA COISE, procédure relative au contrôle d'une installation d'assainissement non collectif sur la Commune de VIRIGNEUX (Loire).

Suite à cette procédure, et après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical décide de mandater Me LARCHER, Avocat au Barreau de ST ETIENNE (Loire), 14 rue 4 Septembre, 42000 ST ETIENNE aux fins de :

-assurer la défense des intérêts du Syndicat SIMA COISE dans le cadre de cette procédure (assignation du 02.07.2013 délivrée par la SELARL HUISSIERS LOIRE SUD - Huissiers de Justice à MONTBRISON 42600, 9 rue de la République) ;

-déposer toutes écriture et pièces à cet effet, notamment conclusions d'incident aux fins d'exception d'incompétence de la juridiction saisie, ceci au profit du Tribunal Administratif de LYON, et sous réserve de la recevabilité de l'action et des prétentions des époux MANAUT-OGIER ;

Ont signé au Registre tous les membres présents

Copie conforme au Registre.

Fait à Saint Galmier le 17 décembre 2013

Le Président

Jean Yves Charbonnier